



Plan Climat Energie

Namur s'engage !



-20%
d'émissions de CO₂
à l'horizon 2020



VILLE DE
NAMUR

EDITO

**" JE M'INTÉRESSE À L'AVENIR CAR C'EST
LÀ QUE J'AI DÉCIDÉ DE PASSER LE RESTANT
DE MES JOURS " WOODY ALLEN**

Nous connaissons la spécificité de la catastrophe climatique : elle crée de l'irréversible et du non-négociable, qui conduit rapidement à une remise en question totale du vivant sur notre planète.

Le défi à relever peut paraître si gigantesque, les forces en présence si disproportionnées, que les alternatives à envisager pourraient se dérober. Il ne faut pourtant pas se décourager ou remettre à plus tard notre action, car plus on attend pour s'engager, plus il deviendra difficile et coûteux de réduire les gaz à effet de serre.

Consciente de ces enjeux et du rôle qu'elle peut tenir, la Ville de Namur a adhéré en décembre 2013 à **la Convention des Maires**, rejoignant ainsi plus de 6000 autorités européennes, désireuses de diminuer leur empreinte carbone à l'horizon 2020 (-20% de rejet de CO₂, +20% d'économie et d'efficacité énergétiques, +20% d'énergies renouvelables).

Pour atteindre ces objectifs, **un Plan Climat Énergie** a été élaboré par le Collège communal. Adopté à l'unanimité par le Conseil communal, il concrétise, au travers de 25 fiches-actions, la volonté communale de prendre une part active dans la résolution des défis climatiques et énergétiques.

La Ville de Namur entend montrer l'exemple, encourager et fédérer les différents acteurs namurois autour de cette démarche. L'objectif de réduction territoriale des gaz à effet de serre ne peut en effet être atteint par les seules actions de la Ville, mais bien par **l'effort conjugué de tous les acteurs du territoire, dont les citoyens sont la cheville ouvrière.**

Arnaud Gavroy,
Echevin de l'Énergie de la Ville de Namur



TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	4	
2 LE PLAN D' ACTIONS CLIMAT ÉNERGIE DE NAMUR	12	
SECTEUR PUBLIC	14	
SECTEUR RÉSIDENTIEL	20	
SECTEUR TERTIAIRE	24	
SECTEUR TRANSPORT	26	
PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	30	
3 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE	32	

1 INTRODUCTION

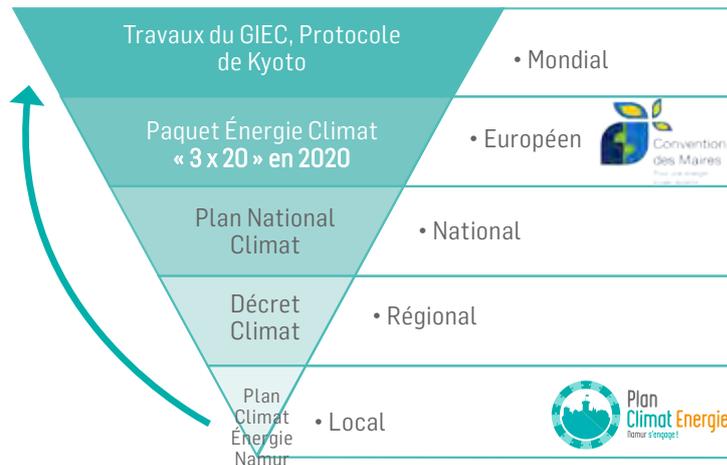
1.1 CONTEXTE

1.1.1 Le Plan Climat Énergie de Namur, une contribution locale face à des enjeux planétaires

Le 12 décembre 2013, le Conseil communal de la Ville de Namur a adhéré à la Convention des Maires. Par cette adhésion, la Ville de Namur s'engage à réduire de 20% les émissions de CO₂ au sein de son territoire et à adopter un plan d'actions, le Plan Climat Énergie.

La Convention des Maires accompagne plus de 6.000 communes européennes qui s'engagent volontairement pour améliorer l'efficacité énergétique du bâti et augmenter l'usage des énergies renouvelables sur leur territoire dans le but de réduire les émissions de CO₂. La démarche entreprise par la Ville de Namur s'inscrit dans un effort collectif mondial, dans la lignée du Protocole de Kyoto (1997) et de l'objectif européen « 3 x 20 » (2008), qui vise d'ici 2020 à diminuer de 20% les émissions de GES sur le territoire européen.

Au niveau fédéral, le Plan National Climat définit les axes stratégiques d'intervention que la Belgique doit mettre en œuvre pour relever le défi climatique. Ceci implique une répartition des compétences entre les différentes autorités fédérées. Ainsi la Wallonie a adopté en janvier 2014 le « Décret Climat » qui vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2020 et de 80 à 95% d'ici 2050 par rapport au niveau d'émissions de 1990.



1.1.2 L'objectif du Plan Climat Énergie et le rôle de la Ville de Namur

Le Plan Climat Énergie de la Ville de Namur vise à définir une **stratégie de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO₂**. Il définit des mesures concrètes de réduction des consommations d'énergie qui devront permettre in fine de réduire les émissions de CO₂ sur le territoire.

Au cœur de la démarche, **la Ville de Namur** poursuit trois objectifs :

- **Mobiliser les acteurs du territoire** pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO₂ sur le territoire d'ici 2020 ;
- **Montrer l'exemple aux acteurs du territoire au travers de ses activités et de la gestion de son patrimoine ;**
- **Communiquer** sur la démarche et les actions menées sur le territoire.

1.1.3 À qui s'adresse le Plan Climat Énergie de Namur ?

Le Plan Climat Énergie de la Ville de Namur, dans sa démarche transversale, s'adresse aux acteurs locaux relevant des secteurs prioritaires identifiés à la suite de l'inventaire de référence des émissions, à savoir :

- Les **citoyens** en tant qu'utilisateurs d'énergie dans les bâtiments et le transport ;
- Les **acteurs publics et privés** (entreprises, commerces, administrations, soins de santé, culture et sport, enseignement, etc.) en tant qu'utilisateurs d'énergie dans les bâtiments et le transport ;
- Les **agents communaux** en tant qu'utilisateurs d'énergie dans les bâtiments et le transport.

Le plan s'adresse également aux relais en contact avec les citoyens (guichet de l'énergie...) et aux acteurs du tertiaire (BEP, le réseau de facilitateurs de la Région wallonne) qui ont pour rôle de relayer et soutenir l'action entreprise par la Ville de Namur.

1.4 La Ville de Namur bouge déjà pour l'énergie !

La Ville de Namur n'a pas attendu la signature de la Convention des Maires pour s'engager et montrer l'exemple. En témoigne la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur des économies d'énergie : la participation au projet PALME (Programme d'Actions Locales de Maîtrise de l'Énergie), la rénovation des bâtiments publics économes et de son patrimoine ancien, le souci de l'énergie durable dans la délivrance des permis pour les grands projets d'urbanisme, le lancement et le soutien de divers achats groupés, sa participation au concours des énergies renouvelables initié par l'asbl APERe et à la campagne ENGAGE (plus de détails en page 6), l'encouragement à l'usage d'une mobilité alternative au travers de la future gare multimodale, du réseau Li bia Vélo et de sa participation dans le projet pilote Wallonie cyclable, la sensibilisation à la consommation responsable (Namur, Capitale du Réemploi, Repair Café), etc.

Soulignons également l'implication de la Ville de Namur dans l'élaboration de plans tels que le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et les Plans Communaux de mobilité de Namur et de Jambes. La signature de la Convention des Maires témoigne de la volonté communale d'aller plus loin encore, face à l'urgence climatique et à la nécessité de changer nos modes de production et de consommation énergétique pour garantir le bien-être et le futur de nos concitoyens.



ENGAGE - Ensemble, partageons nos énergies !

Le projet Engage est une campagne de communication participative par laquelle citoyens et acteurs locaux s'engagent à construire le futur énergétique de leur ville. Elle vise à mobiliser de manière positive tous les acteurs du territoire dans la lutte contre les changements climatiques : autorités, population, media, commerçants, organisateurs d'événements, architectes, écoles...

Des posters créatifs présentent les participants et leurs engagements.

« Ensemble, partageons nos énergies ! », un slogan qui permet à la Ville de Namur de rassembler ses concitoyens autour d'une réelle politique énergétique depuis début 2014.

Fin 2015, plus de 200 personnes se sont engagées pour le climat dans cette campagne.



Ensemble, partageons nos **énergies !**





« Nous nous engageons à éduquer nos enfants pour qu'eux aussi prennent soin de notre planète »

Sylvie, Nicolas, Alexandre, Tristan, Energie & Habitat - Octobre 2015

 Ensemble, partageons nos **énergies** !



www.citiseengage.eu
 



« Je m'engage à m'habiller plus chaudement plutôt que d'augmenter la température de la pièce »

Fatim, Energie & Habitat - Octobre 2015

 Ensemble, partageons nos **énergies** !



www.citiseengage.eu
 



« Nous nous engageons à remplacer nos ampoules électriques par des ampoules économiques »

Etza, Julia et Elisa, Namur - Mars 2014

 Ensemble, partageons nos **énergies** !



www.citiseengage.eu
 

1.2 L'inventaire de référence des émissions de CO₂

L'inventaire de référence des émissions consiste en un diagnostic des émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) sur le territoire communal de Namur. Cet état des lieux, établi pour une année de référence, en l'occurrence 2006, sert de « point de départ » pour suivre les politiques de lutte contre le changement climatique et mesurer l'impact des actions entreprises sur le territoire.

En 2006, les émissions de CO₂ s'élevaient à 763.396 TCO₂. Elles correspondent à la consommation d'énergie finale dans les bâtiments résidentiels et tertiaires, les transports et les activités communales. Celle-ci s'élevait en 2006 à 3.048.851 MWh.

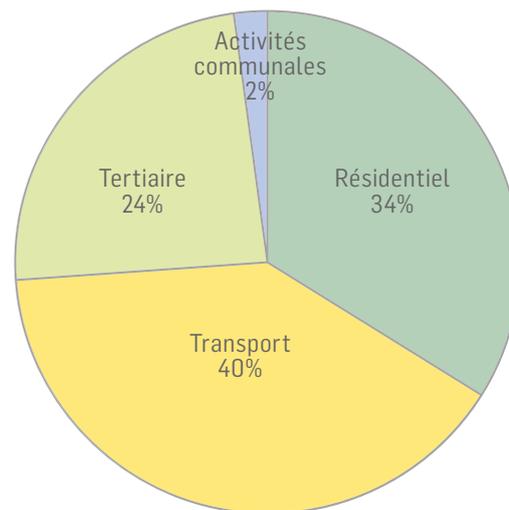
L'inventaire a permis d'identifier les champs d'actions les plus pertinents et a mis en lumière que :

- Le **secteur transport** est responsable de 40% des émissions sur le territoire ;
- Le **secteur résidentiel** est le 2^e plus gros consommateur d'énergie sur le territoire et occupe par conséquent la 2^e place du bilan des émissions avec 34% ;
- Enfin le **secteur tertiaire** occupe la troisième place du bilan avec 24% des émissions ;
- Au sein du bilan territorial, les **activités communales** représentent 2% des émissions du territoire ;
 - Parmi les activités communales, les bâtiments communaux, par leurs consommations pour le chauffage et l'éclairage,

représentent 55% des émissions communales. La mobilité communale occupe la 2^e place du bilan avec 18% des émissions. Les 27% restants se partagent entre les bâtiments du CPAS (14%) et l'éclairage public (13%).

Les actions de réduction devront viser en priorité les secteurs du transport et résidentiel qui sont responsables de 74% des émissions sur le territoire de Namur si l'on veut impacter de manière significative les résultats du bilan des émissions.

Répartition des émissions par poste
Namur 2006



1.3 Objectif de réduction des émissions de CO₂ de la Ville de Namur

Le potentiel de réduction consiste à définir des objectifs réalistes en matière d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables, qui seront opérées par les différents acteurs du territoire d'ici 2020, pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO₂ que s'est fixé la Ville de Namur. Il est établi sur base d'actions concrètes portant sur :

- **L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments** des différents acteurs du territoire (résidentiel, tertiaire, patrimoine de la commune de Namur) ;
- **La poursuite du report modal** vers une mobilité alternative dans les déplacements domicile-travail, scolaires et autres (courses, loisirs, activités sportives...);
- **L'augmentation de la production d'énergies renouvelables** sur le territoire.

1.3.1 Hypothèses prises en compte pour la fixation de l'objectif de réduction

Pour établir les objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour le territoire de Namur à l'horizon 2020, des potentiels théoriques en économie d'énergie et en production d'énergies renouvelables ont été calculés pour les différents secteurs. L'objectif de réduction des émissions est établi sur base d'hypothèses de réalisation d'une partie des potentiels théoriques calculés.

Les hypothèses retenues pour l'établissement de l'objectif de réduction sont reprises ci-après.



Secteur	Hypothèses de réalisation 2006 – 2020 pour l'établissement des objectifs de réduction des émissions
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • 25% des bâtiments résidentiels réaliseront des travaux économiseurs d'énergie d'ici 2020 • 47% des logements remplaceront leur chaudière individuelle vétuste par un modèle plus performant à l'horizon 2020 • 62% des logements optimiseront leur système d'éclairage d'ici 2020
Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des bâtiments tertiaires adopteront des gestes d'utilisation rationnelle de l'énergie, instaureront un système de télégestion de la chaudière, installeront une chaudière plus performante et amélioreront leur système d'éclairage • 24% des bâtiments tertiaires réaliseront des travaux d'isolation
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • 31% de la population scolaire réalisera un transfert modal de la voiture vers la marche, le vélo et les transports en commun • 19% des travailleurs namurois réaliseront un transfert modal de la voiture vers la marche, le vélo et les transports en commun • 30% des usagers sur les voiries communales adoptent l'éco-conduite pour leurs déplacements
Activités communales	<ul style="list-style-type: none"> • 40% d'économie suite au renouvellement de l'éclairage public • 16% d'économie dans les bâtiments communaux suite aux investissements économiseurs d'énergie • 19% d'économie dans les bâtiments du CPAS suite aux investissements économiseurs d'énergie • 10% d'économie dans les déplacements effectués par les agents communaux
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation d'une nouvelle écluse d'une puissance de 9.416 kW • Placement de panneaux solaires photovoltaïques sur 2.000 habitations (puissance moyenne 4kW) et 400 bâtiments tertiaires (puissance moyenne 25kW) • Installation de panneaux solaires thermiques sur 2.000 bâtiments résidentiels (installation moyenne de 6m²) et 100 installations sur des bâtiments tertiaires (installation moyenne de 30m²) • 700 habitations bénéficient du solaire passif (bonne orientation du bâti permettant de réduire les consommations d'éclairage et de conditionnement d'air) • Installation d'une éolienne citoyenne d'une puissance de 3MW

1.3.2 Objectif global de réduction de 20% des émissions

Le potentiel atteignable en économie d'énergie et en production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 établi sur base des hypothèses décrites ci-avant a permis de répartir l'effort de réduction entre les différents secteurs.

En 2006, les émissions de CO₂ s'élevaient à 763.396 TCO₂. D'ici l'horizon 2020, les émissions devront être réduites de 153.739 TCO₂ pour atteindre l'objectif de réduction.

Le tableau suivant reprend la répartition de l'effort de réduction par secteur.

Postes	Emissions en 2006	Economies réalistes	Réduction du secteur	Réduction territoriale
	TCO ₂	TCO ₂	% CO ₂	% CO ₂
Résidentiel	257.971	57.577	-22,3%	-7,5%
Tertiaire	183.413	27.778	-15,1%	-3,6%
Transport	305.575	28.040	-9,2%	-3,7%
Activités communales	16.437	4.931	-30%	-0,6%
Énergies renouvelables		35.413		- 4,6%
TOTAL	763.396	153.739		-20%

- Le secteur résidentiel a pour objectif une réduction des émissions de 22,3%, ce qui représente une réduction de 7,5% des émissions à l'échelle du territoire
- Une réduction des émissions de 15,1% dans le secteur tertiaire permettra une réduction de 3,6% des émissions sur le territoire.
- En fixant pour objectif une réduction de 9,2% des émissions du secteur des transports, les émissions sur l'ensemble du territoire se réduiront de 3,7%.
- L'objectif de réduction pour les activités communales est fixé à 30%. Une fois atteint, celui-ci sera responsable d'une réduction de 0,6% des émissions territoriales.
- Enfin, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables (celle-ci devra être multipliée par 3) permettrait une réduction des émissions totales de 4,6%.



2 LE PLAN D'ACTION CLIMAT ÉNERGIE DE NAMUR

L'objectif de réduction territorial décrit ci-avant ne peut être atteint que par les efforts conjugués de tous les acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les habitants. D'où l'intérêt de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Énergie qui doit s'appréhender comme un véritable outil de mobilisation des acteurs du territoire.

Ce plan n'est pas un document fixe ou rigide. Au contraire, il sera amené à évoluer en fonction des circonstances et des résultats procurés par la mise en œuvre des actions. Il sera dès lors révisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution du contexte.

2.1 Le Plan Climat Énergie, fruit d'une concertation avec les acteurs de terrain

Le Plan Climat Énergie est le fruit d'un travail de recherche, d'analyse ainsi que de rencontres avec des acteurs du territoire.

En effet, des propositions d'actions ont été définies en collaboration avec les élus, agents communaux, acteurs économiques du territoire et la société civile, en intégrant les actions déjà menées et prévues. Cette concertation visait à bénéficier de leur connaissance du territoire, à prendre en compte leurs volontés et à les mobiliser en vue de la mise en œuvre des actions futures. Une démarche de co-construction progressive a abouti à des actions concrètes et partagées.

Les acteurs majeurs ayant participé à la démarche sont : les représentants politiques de la Ville de Namur, le BEP, le Service Public Wallon, l'Université de Namur, le CHR, l'UCM, le CPAS, la Province de Namur, le Guichet de l'énergie, la Ville de Namur et le service Mobilité, le service Information et Communication, ainsi que la Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain de l'administration communale de Namur.

2.2 Le portefeuille d'actions de la Ville de Namur

Pour atteindre l'objectif de réduction, de nombreux scénarios sont envisageables. Il est indispensable d'agir de manière très ambitieuse sur les postes d'émissions les plus importants, de développer une politique intégrée et de viser des réductions d'émissions dans tous les domaines.

A ce titre, la Ville de Namur dispose de différents leviers d'action :

- **L'intervention sur son patrimoine propre** : la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'amélioration de la mobilité des agents communaux pour réduire ses consommations d'énergie et jouer un rôle d'exemplarité.
- **La mise en œuvre des plans de développement urbain** comme le Schéma de Structure Communal, les Plans Communaux de Mobilité pour assurer une gestion durable du territoire.
- **La sensibilisation des acteurs locaux** (citoyens, entreprises, administrations publiques, etc.) dans le but de les mobiliser à agir en faveur des économies d'énergie.
- **Le soutien des circuits courts et leur développement.**
- **Le développement de collaboration avec les territoires limitrophes**, notamment au niveau du développement des énergies renouvelables.

Le plan d'actions comporte cinq domaines d'intervention déclinés en 25 actions :

■ **Secteur public**

■ **Secteur résidentiel**

■ **Secteur tertiaire**

■ **Secteur transport**

■ **Production d'énergies renouvelables**

SECTEUR PUBLIC

PART DES ÉMISSIONS TOTALES

2,2% CO₂

OBJECTIF DE RÉDUCTION DU SECTEUR

30% CO₂

PART DE L'EFFORT GLOBAL

3,2% ↓ CO₂

OBJECTIF

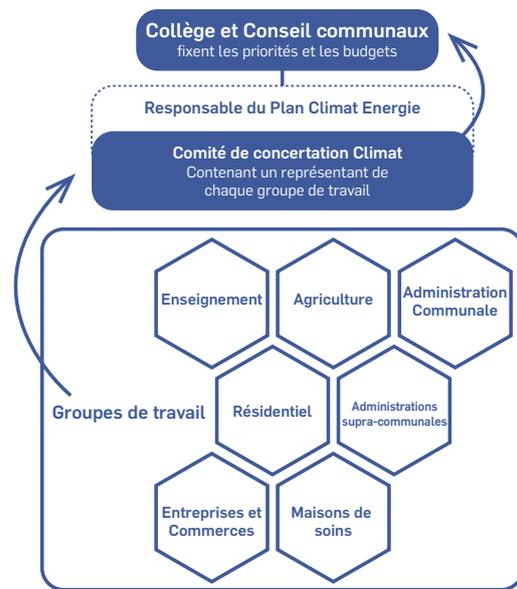
L'engagement de la Ville de Namur dans la lutte contre le réchauffement climatique doit se traduire par un comportement exemplaire dans les investissements qu'elle effectue, les politiques qu'elle conduit et la vie quotidienne de ses agents. C'est pourquoi, elle s'est fixé un objectif ambitieux de réduction de - 30% d'émissions de CO₂ d'ici 2020. Cet objectif sera réalisé grâce à de nombreuses actions menées au sein de ses activités et de son patrimoine : politique de rénovation

énergétique dans les bâtiments communaux et du CPAS, sensibilisation de son personnel aux gestes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), activation du plan de déplacement, renouvellement de l'éclairage public communal.

COMMENT ?

action 1 | **Créer un cadre structurel pour assurer la mise en œuvre du Plan Climat Énergie**

Un comité de concertation et des groupes de travail seront constitués afin de piloter le plan dans son ensemble. Ceux-ci, formés via un appel à candidatures (voir page 35), rassembleront aussi bien des acteurs internes qu'externes à l'administration, qui ont la volonté d'agir pour le climat à l'échelle du territoire communal (voir organigramme ci-contre).



© Philippe Lavandy

action 2 | Créer un cadre communicationnel pour diffuser le Plan Climat Énergie et communiquer les résultats

Pour informer au mieux les citoyens, le site internet Namur Énergie proposera une rubrique dédiée au Plan Climat Énergie. Celle-ci présentera la démarche de la Ville, les résultats de l'inventaire, le plan d'actions ainsi qu'une page de conseils pour les différents acteurs (citoyens, commerçants, administrations, enseignants, gestionnaires de bâtiments...), abordant différentes thématiques (mobilité, énergie, énergie renouvelable) et rassemblant les liens vers les organismes d'aide, les subsides disponibles, les bonnes pratiques, des exemples et témoignages. Les visiteurs de ce site pourront s'abonner à la newsletter énergie qui reprendra quelques-unes de ces informations utiles.

Au-delà de ces informations virtuelles, une série d'outils de communication plus directs seront utilisés. Un toute-boîte ainsi qu'une brochure seront édités. Des actions plus ponctuelles seront organisées à différents moments de l'année : expositions de rue, expositions au Pavillon de l'Aménagement

urbain, affichages de posters via la campagne Engage, présence à des événements clés...

L'installation d'un panneau dynamique (affichage en temps réel) sur la production d'ENR des bâtiments publics est prévue. Dans chaque bâtiment accessible au public, une affiche précisera la performance énergétique du bâtiment. Ces affiches comporteront les informations techniques du bâtiment, les consommations, le niveau de performance, les améliorations réalisées et programmées ainsi que la production d'énergie renouvelable.



Ensemble,
partageons !
nos énergies •

Engage, la campagne de communication participative sera poursuivie pour mobiliser et fédérer autour du plan.

action 3 | Développer la gestion énergétique des bâtiments communaux et du CPAS

Depuis plusieurs années, les bâtiments communaux et du CPAS font l'objet d'une analyse fine des consommations énergétiques. Cette analyse réalise une photographie du comportement énergétique des bâtiments pour établir un cadastre énergétique. Il s'agit de mettre en évidence les bâtiments gros consommateurs ainsi que les bâtiments peu performants pour suivre leur consommation et établir une véritable comptabilité énergétique. L'objectif est de reprendre l'ensemble du patrimoine de la Ville de Namur et du CPAS dans ce cadastre et cette comptabilité énergétiques pour 2020. A ce jour, 80% des bâtiments y sont repris. Leur analyse permet de planifier des audits énergétiques et de prioriser les investissements. De plus, un affichage public de la performance énergétique sera réalisé pour les bâtiments communaux (document reprenant les consommations énergétiques, les travaux réalisés et les résultats en termes d'économie d'énergie).

action 4 | Rénover les bâtiments communaux et les bâtiments du CPAS

Depuis 2010, de nombreux investissements ont été réalisés dans les écoles : panneaux photovoltaïques, isolation de toiture, changement de châssis ou encore remplacement de chaudières. Les travaux réalisés entre 2006 et 2012 ont déjà permis de réduire la consommation d'énergie de 16% pour les bâtiments communaux.

Pour les bâtiments du CPAS, les réductions des consommations d'énergie vont jusqu'à 19%. A l'avenir, la volonté est de développer un maximum de projets ambitieux sur le plan énergétique. Par exemple, le projet de rénovation et d'extension du Home Le Grand Pré à Wépion propose un haut niveau d'isolation (K30 pour la partie existante et K25 pour l'extension), couplé à une limitation maximale des pertes par manque d'étanchéité, comme dans les maisons basse énergie. Au niveau des installations techniques, 2 chaudières gaz à condensation de type modulant avec régulation en fonction de la température extérieure permettront une nette diminution des consommations. De plus, la ventilation hygiénique des espaces sera de type double flux avec récupérateur de chaleur. En matière de renouvelable, les bâtiments seront équipés de panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau chaude sanitaire et de panneaux solaires photovoltaïques pour diminuer la production de CO₂. Enfin, le projet

prévoit également l'installation d'une cuve de récupération d'eaux de pluie, pour alimenter les WC et robinets d'entretien, ainsi que l'utilisation de leds, lampes économiques et ballasts électroniques pour l'éclairage.



action 5 | Renouveler l'éclairage public du site de la Citadelle

Dans le cadre de ce projet, la Ville investira dans un éclairage patrimonial efficient (RGW led – dimming dans le temps), via des fonds propres ainsi que dans un balisage piéton intelligent via un financement FEDER.

La volonté de la Ville est de compléter ces infrastructures par une centrale photovoltaïque dont la production permettra de couvrir la consommation de ces nouveaux éclairages. Une étude des surfaces disponibles a identifié la

toiture de l'ancienne caserne dont la rénovation est prévue en 2016.

action 6 | Sensibiliser les occupants des bâtiments communaux à l'utilisation rationnelle de l'énergie

L'énergie la plus durable reste celle qui n'est pas consommée. C'est pourquoi, il faut encourager les occupants des bâtiments communaux à changer de comportement pour une utilisation rationnelle de l'énergie. Nous voudrions mobiliser les forces vives via la mise en place d'une éco-team. Le service de la mobilité, en collaboration avec le service des ressources humaines et l'éco-team, poursuivra le diagnostic de la mobilité des agents communaux ainsi que la mise en œuvre du plan de déplacement et ses évolutions.

La Ville de Namur a développé un projet pilote de sensibilisation aux économies d'énergie au sein de l'administration en 2014-2015, les 30 Gestes Énergie (www.ville.namur.be/30_gestes_energie).



Le site internet créé sera alimenté afin qu'il puisse être utilisé par tous les établissements administratifs du territoire. Pour maintenir une approche dynamique, une newsletter (bimensuelle) sera rédigée, concernant les différentes thématiques liées à l'énergie (l'utilisation et le choix de matériel, la mobilité, les comportements face au froid et à la chaleur...).

action 7 | Développer et mettre à disposition, dans les écoles, des outils d'initiation à la démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie

La septième action entreprise par la Ville est de mettre à disposition des écoles des outils d'initiation à la démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie telle une « valise énergie ». Celle-ci contient des enregistreurs de température, des wattmètres, des luxmètres, des multiprises à interrupteurs, des prises programmables, des idées de jeux et d'activités pour aborder la thématique avec les élèves. Bref, une véritable malle aux trésors pour qui désire comprendre et gérer au mieux l'énergie dans son école ! Cette action intègre la gestion raisonnée de l'énergie dans le projet pédagogique des écoles tout en réalisant de façon directe des économies.

action 8 | Réaliser des chantiers de rénovation ambitieux sur le plan énergétique

La Ville de Namur s'est lancée dans un vaste programme de rénovation de différents bâtiments communaux (bâtiments scolaires, bâtiments culturels, bâtiments patrimoniaux...). Ainsi, peuvent être cités en exemple la réhabilitation des abattoirs de Bomel en centre culturel, la rénovation de la conciergerie de la Citadelle...



© Julien Forchomme

En ce qui concerne les abattoirs de Bomel, la réhabilitation s'accompagne :

- D'une gestion des apports solaires et de la lumière naturelle par une implantation et orientation de l'enveloppe intérieure du bâtiment bien réfléchies
- Du remplacement des châssis (aluminium thermolaqué double-vitrage performant)
- De l'isolation thermique de l'enveloppe extérieure:
 - Murs et combles : 20 cm de laine de roche

- Sols : 8 cm de polyuréthane
 - Plafonds : 24 cm de laine minérale
 - D'installations techniques performantes :
 - Fonctionnement par zones indépendantes
 - Ventilation avec récupération de chaleur
 - Chauffage via 2 chaudières gaz à condensation modulantes en cascade
 - Luminaires à basse consommation énergétique, équipés de ballasts électroniques
- De l'utilisation d'énergies renouvelables : toitures équipées de panneaux photovoltaïques.

action 9 | Développer une politique d'achats durables de la Ville

Depuis plusieurs années, la Ville de Namur a initié une réflexion sur sa politique d'achats durables. Celle-ci s'articule autour d'une information à jour sur le sujet, la participation régulière aux colloques sur cette thématique, les analyses puis le test des pistes qui s'en dégagent. Ainsi, tout le matériel papier est issu de forêts gérées durablement et les produits de nettoyage utilisés sont respectueux de l'environnement. En 2008, des fontaines à eau ont remplacé les distributeurs avec bidons en plastique. Les distributeurs de boissons et snacks sont éclairés par des LEDs.

L'objectif est d'étendre la démarche à l'ensemble des marchés de la Ville et d'intégrer systématiquement des critères d'attribution énergétiques dans les achats publics de fournitures, les achats liés à la construction/rénovation des bâtiments et l'achat de véhicules. La Ville de Namur entend également soutenir l'économie régionale, dans le respect des règles des marchés publics, en sensibilisant l'ensemble des acheteurs publics potentiels à sélectionner des fournisseurs locaux, ce qui limitera le coût énergétique des déplacements. La promotion de l'usage des produits du terroir et des circuits courts dans les points de vente, cafétérias, cantines et distributeurs de la Ville seront prioritaires lors du démarrage de chaque nouveau projet.

action 10 | **Elaborer un guide pour des événements durables**

Les services de la Ville de Namur entendent :

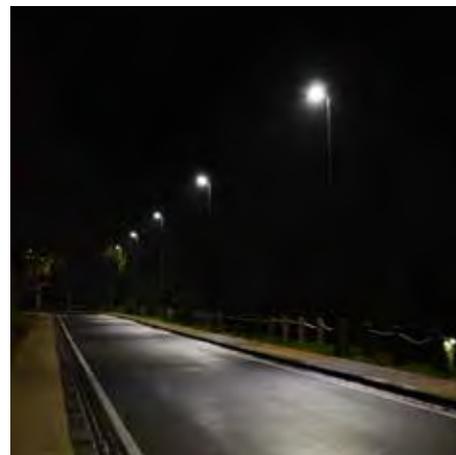
- Développer un guide méthodologique pour l'organisation d'événements durables sur le territoire ayant pour objectif de limiter la production de déchets, favoriser l'usage de la mobilité douce et utiliser l'énergie de manière rationnelle ;
- Etudier la faisabilité du calcul de l'empreinte carbone, de l'analyse de la compensation carbone, de l'affichage impact CO₂ ;

- Créer un label (en lien avec la campagne Engage) qui montre que les conseils du guide sont appliqués.

L'appel à un stagiaire écoconseiller pour la rédaction du guide et en planifier la promotion sera sollicité. En plus de nous munir d'un outil intéressant, cela nous permettrait de soutenir ces futurs agents du développement durable formés sur le territoire de la Ville par l'Institut Ecoconseil.

action 11 | **Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public**

Via le remplacement des lampes à vapeur mercure pour 2018, en partenariat avec ORES, il est prévu de remplacer 17% des points lumineux par des LEDs avec « dimming » (phase pilote à Malonne en octobre 2015). Ce remplacement permet d'économiser, pour ces points lumineux, près de 50% des consommations électriques. Mais la Ville de Namur ne compte pas s'arrêter là. À l'horizon 2018, l'ensemble du parc lumineux communal (à savoir également les 83% du parc qui ne sont pas constitués de lampes à vapeur mercure) sera mis en œuvre avec cette technologie. Dès 2019, les économies électriques atteindront 40% à 50% de la consommation actuelle. En effet, le coût de la consommation électrique pour l'éclairage public communal est de 1.250.000 €/an. Au final, l'économie globale attendue est de quelque 450.000€ annuellement (frais d'investissement compris).



action 12 | **Poursuivre l'action « Namur, Capitale du réemploi »**

Le concept « Namur Capitale du réemploi » s'inscrit dans une politique volontariste visant à favoriser toutes les actions menées et à mener dans le secteur du réemploi. A cet égard, il comporte divers objectifs tels que :

- Mettre en avant le système de collecte des objets dits encombrants, par la Ressourcerie Namuroise, consortium d'économie sociale, jusqu'à leur traitement et leur vente relookés ou non via un magasin de seconde main ;
- Développer un plan d'action de sensibilisation et d'éducation à l'égard des citoyens de Namur ;

- Développer une action à l'attention des entreprises privées et du monde associatif ;
- Développer le salon de l'éco-consommation, de l'éco-design et du réemploi « RECUPère ».

A l'initiative de la Ville, les Namurois peuvent se débarrasser de tous les objets dits « encombrants » en bon ou mauvais état grâce à un système de collecte à domicile et sur appel. Ce concept a permis de résoudre un bon nombre de problèmes liés à la collecte de ces matières, de créer des emplois pour des personnes précarisées sur le marché du travail et de gérer d'une manière rationnelle

les déchets encombrants, en les valorisant prioritairement par le réemploi puis par le recyclage. De cette manière, plus de 80% des matières autrefois détruites sont aujourd'hui récupérées et ce, à un coût raisonnable pour la Ville et donc pour la collectivité. Parallèlement des campagnes de sensibilisation et d'éducation au réemploi sont menées vers le citoyen et divers publics cibles spécifiques.

La dynamique s'est notamment concrétisée au travers de l'organisation d'ateliers récup', de dimanches de l'éco-consommation, de « repair cafés » et du salon Récupère. Le réemploi

n'est toutefois pas uniquement l'affaire des citoyens. Chaque acteur du Grand Namur doit pouvoir, à sa manière, participer au maintien et à la création d'un environnement de qualité pour tous.





SECTEUR RÉSIDENTIEL

PART DES ÉMISSIONS TOTALES

33,8% CO₂

OBJECTIF

L'inventaire des émissions de CO₂ a mis en lumière que le logement namurois est énergivore car construit en majorité avant les premières réglementations thermiques. L'isolation des bâtiments, le remplacement des chaudières vétustes et le comportement des citoyens en matière d'utilisation de l'électricité permettent de réaliser des économies d'énergie conséquentes.

L'objectif fixé est une réduction de 57.577 TCO₂, qui correspond à une économie d'énergie de 206.733 MWh entre 2006 et 2020, soit une réduction de 20% de la consommation annuelle moyenne de 3.000 ménages.

OBJECTIF DE RÉDUCTION DU SECTEUR

22,3% CO₂

COMMENT ?

action 13 Développer un pôle d'informations énergie pour les citoyens.

Depuis 2002, la Ville de Namur dispose sur son territoire d'un Guichet Énergie de Wallonie. Une équipe de consultants accueillent et guident le citoyen dans les domaines touchant à l'énergie au sein de son habitat. En 2014, le guichet a accueilli plus de 1.500 visiteurs. Afin d'optimiser son fonctionnement, une réflexion est initiée quant à sa localisation. Une localisation plus appropriée, centrale et accessible en termes de mobilité, est



PART DE L'EFFORT GLOBAL

37,5% ↓ CO₂

activement recherchée afin que le guichet devienne un pôle d'informations privilégié pour les citoyens. Le service mobilité devra également poursuivre et approfondir sa démarche d'information auprès des citoyens et ce, en partenariat étroit avec les autres acteurs de la mobilité.

action 14 Faire valoir les règles urbanistiques et environnementales en matière de performance énergétique.

Suite aux modifications de la réglementation wallonne encadrant la performance énergétique des bâtiments en mai 2015, le service de l'urbanisme analysera et contrôlera de manière plus détaillée le renouvellement et l'octroi de permis pour respecter au mieux les règles en matière de performance énergétique. Une autre piste d'amélioration serait de renforcer ou mieux contrôler les conditions d'exploitation en matière d'utilisation de l'énergie pour les activités tertiaires considérées comme énergivores.

L'intégration d'un maximum de normes énergétiques lors des renouvellements et l'octroi de permis pour des activités supposées grandes consommatrices d'énergie (grandes surfaces, hôpitaux, maison de repos, écoles...) sera envisagée. Enfin une réflexion supplémentaire, concernant le volet « mobilité », pourrait être envisagée dans l'examen des projets urbanistiques.

action 15 | Lutter contre la précarité énergétique

La cellule énergie du CPAS de Namur propose gratuitement une série de services en vue de permettre à tout un chacun de maîtriser au mieux ses consommations d'énergie au sens large :

- Visites à domicile pour des conseils personnalisés et installation de petit matériel (multiprises à interrupteur, réflecteurs de chaleur, ampoules économiques... sous certaines conditions de revenus),
- Rendez-vous pour mieux comprendre ses factures et trouver des réponses à des questions liées à l'énergie en général : tarif social, coupure, compteur à budget, choix du fournisseur, prime MEBAR...
- Ateliers ludiques pour tout âge...

action 16 | Réaliser des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique dans les logements sociaux

Les sociétés de logement de service public présentes sur le territoire de la Ville, à savoir la Joie du Foyer, le Foyer Jambois et le Foyer Namurois, ont réalisé ces dernières années de nombreux investissements en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements qu'elles gèrent. De nombreux projets sont en cours de réalisation ou vont l'être prochainement.

En voici quelques exemples :

- Concernant la Joie du Foyer : le projet Houyoux, Quartier en Transition (entre Bomel et Saint-Servais). Il concerne directement 2500 habitants dont 450 locataires publics.
- Concernant le Foyer Jambois : dans le cadre du programme PIVERT, programme de rénovation des logements publics du Plan Marshall 2.Vert, 44 logements ont vu leurs châssis changés, toitures et façades isolées (723.000€) pour la phase 1 et d'autres travaux dans 264 logements sont prévus pour la phase 2 (5.207.000€).

- Concernant le Foyer Namurois : depuis 2008, le Foyer Namurois a réalisé des investissements pour plus de 13 millions d'euros dans des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique dans près de 500 logements via des programmes exceptionnels d'investissements et PIVERT 1 en 2014.

action 17 | Soutenir la démarche des défis « Énergie » familles

Dans la lignée du service proposé par la cellule énergie du CPAS proposant un accompagnement gratuit et à domicile pour gérer au mieux ses consommations d'énergie, l'objectif serait d'étendre un maximum cette démarche d'accompagnement et de proposer aux familles des défis énergie : encourager les citoyens à se questionner sur l'utilisation qu'ils font de leur logement, de faire la chasse au gaspi et réaliser au final de belles économies. Il est important de soutenir au maximum les projets comme « Energy Challenge », projet de changements de comportement en matière d'énergie à l'initiative d'Inter-Environnement Wallonie et du journal Le Soir, en collaboration avec les associations Objectif 2050, APERE, écoconso et EcoRes. Il bénéficie d'un financement de la Loterie Nationale et de la Région wallonne.



SECTEUR TERTIAIRE

PART DES ÉMISSIONS TOTALES

24% CO₂

OBJECTIF DE RÉDUCTION DU SECTEUR

15,1% CO₂

PART DE L'EFFORT GLOBAL

18,1% ↓ CO₂

OBJECTIF

Pour le secteur tertiaire, les leviers d'amélioration du secteur sont sensiblement similaires à ceux du secteur résidentiel. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments permettra de réduire de manière notable les consommations du secteur. Réguler les consommations notamment lors des creux (week-end et jours fériés), isoler les bâtiments, remplacer les systèmes de chauffe, engendreront d'importantes économies d'énergie. De plus, réduire les consommations électriques impactera également favorablement les résultats du bilan et notamment ne fût-ce qu'en optimisant l'éclairage.

Ainsi la mise en œuvre du potentiel en économie d'énergie permettra les économies de 27.778 TCO₂, qui correspondent à une économie d'énergie de 115.393 MWh entre 2006 et 2020.

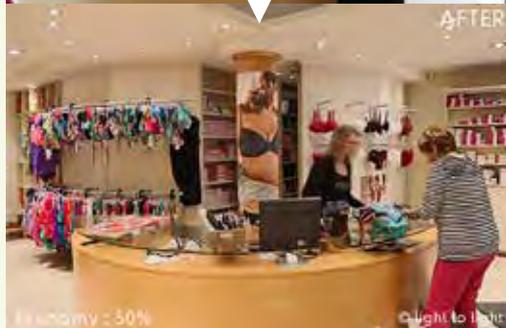
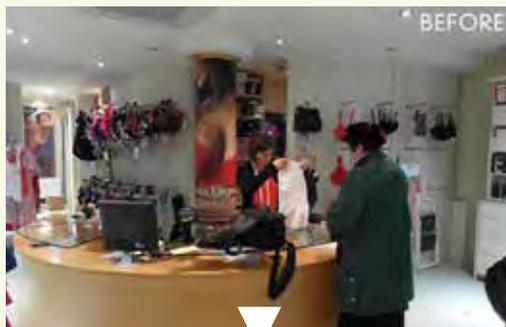
COMMENT ?

action 18 | Créer un point de contact énergie au sein de l'administration communale pour accompagner les gestionnaires des bâtiments tertiaires

La Ville de Namur voudrait soutenir les acteurs du secteur tertiaire dans la mise en place d'une démarche d'énergie durable. Pour cela, elle créera un pôle d'informations énergie pour les entreprises et les administrations, indépendamment de celui pour les citoyens. L'objectif de ce pôle sera de communiquer les outils existants, mettre en avant les projets innovants, diriger les demandeurs vers l'interlocuteur adéquat, organiser des séances d'informations/conférences/visites sur les préoccupations énergétiques du secteur tertiaire (audits, comptabilité, comportements URE, améliorations HVAC, éclairage, isolation, plans de déplacement...).

action 19 | Promouvoir les check-up énergie pour les commerçants

L'UCM, avec le soutien de la Région wallonne, a mis en place, par le biais de conseillers éclairage, un accompagnement personnalisé et gratuit des commerçants pour un éclairage plus performant. Ce soutien implique aussi bien une aide administrative qu'une aide à la prise de décision via des conseils personnalisés et une aide de recherche financière. Un suivi après changements valide les prévisions initiales d'économie et aide à la mise en place d'un suivi énergétique des consommations. Chaque année, de tels projets sont portés par des acteurs locaux. La Ville de Namur s'engage à mettre à disposition ses différentes voies de communication pour informer au mieux les commerçants sur les projets de soutien aux économies d'énergie.



Ensemble, partageons nos énergies !



SECTEUR TRANSPORT

PART DES ÉMISSIONS TOTALES

40% CO₂

OBJECTIF DE RÉDUCTION DU SECTEUR

9,2% CO₂

PART DE L'EFFORT GLOBAL

18,2% ↓ CO₂

OBJECTIF

Le transfert modal vers une mobilité alternative est privilégié et doit être accentué. En effet, Namur compte la présence de nombreuses institutions publiques et des parcs d'activités économiques qui occupent de nombreux travailleurs. En outre, Namur est également un pôle étudiant important. Or, la voiture reste le moyen de transport privilégié pour effectuer les trajets domicile-travail et domicile-école. Dès lors, toute action qui encourage l'usage de la mobilité alternative impactera de manière significative les résultats du bilan, notamment en limitant l'impact de la congestion automobile.

La mise en œuvre du potentiel atteignable en économie d'énergie permet de réduire les émissions de 28.040 TCO₂, soit une économie d'énergie de 107.567 MWh.



COMMENT ?

action 20 | Favoriser un développement territorial encourageant l'usage de la mobilité alternative

Le Schéma de Structure Communal a pour objectif, en autres choses, de limiter l'étalement urbain et préserver les terres agricoles, en privilégiant la création de nouveaux logements à l'intérieur du périmètre d'agglomération et des six bourgades. L'adoption de plans communaux de mobilité concertés et leur mise en application permet de limiter la congestion et favoriser les modes de déplacements collectifs et actifs. Ainsi, afin de répondre aux différents enjeux sur ces aspects, la Ville de Namur poursuit la mise en œuvre du Plan Communal de mobilité (PCM) de Jambes et finalisera la révision du Plan Communal de mobilité (PCM) de Namur.

action 21 | Améliorer l'accessibilité des services communaux par le développement de services en ligne

Dans le but de limiter les déplacements et pour plus de confort et d'interactivité avec les citoyens, la Ville

de Namur propose via son site internet la possibilité d'introduire une demande pour l'obtention de certains documents d'Etat civil et de Population (actes et certificats divers) qui seront ensuite envoyés par la poste. L'objectif pour les années à venir est de proposer un outil facile d'utilisation, directement intégré dans le site internet de la Ville.

action 22 | Soutenir le développement des alternatives

Par le développement des alternatives et en favorisant l'usage combiné de plusieurs modes de transport, la Ville entend favoriser le changement modal. Ceci se fait au travers de très nombreuses initiatives et projets concrets qui devront être poursuivis et accentués :

- La concrétisation des mesures préconisées dans le cadre du PCM de Jambes et du PCM de Namur (en révision), notamment la réalisation de la passerelle cyclo-piétonne entre Jambes et le Grognon.
- La concrétisation des projets de parcs-relais (P+R) en amont du centre-ville (Bouge, Erpent, Belgrade) pour favoriser l'usage des bus et le covoiturage à l'approche du centre-ville.
- L'appui à la réorganisation complète du réseau de transport public du TEC Namur-Luxembourg dans le cadre du projet NamInMove à l'horizon 2020 pour mieux desservir la population namuroise (fréquence, fiabilité des horaires...). Ce projet s'inscrit en parallèle du projet de la Gare des bus et des grands projets structurants de la Ville.
- L'accompagnement de l'arrivée en centre-ville de la flotte de bus hybrides dont le groupe TEC devrait s'équiper prochainement.
- L'augmentation du nombre de stations de car sharing sur le territoire namurois, leur accueil (emplacements visibles, facilités de stationnement...).
- La poursuite de la réalisation du Ravel urbain / Voie verte urbaine pour connecter de façon sécurisée le Ravel 1, le Ravel 2 et Jambes.
- La poursuite de la mise en œuvre du plan namurois du vélo adopté en 2008 et des 80 mesures concertées avec l'ensemble des acteurs de la politique cyclable, en ce compris avec la multiplication des points de stationnement vélo.
- L'intensification de la promotion de notre système de vélos en libre service « Li bia vélo » et son extension.



- La poursuite du développement du vélo à assistance électrique (VAE) qui dope le potentiel de report modal vers le vélo : distances parcourues, franchissement des dénivelés... La Ville a ainsi octroyé plus de 730 primes à l'acquisition de vélos à assistance électrique.
- La mise en place d'une signalétique vélo de façon conjointe et coordonnée avec la Région wallonne.
- La finalisation d'une étude de signalétique piétonne et sa mise en œuvre ultérieure pour faciliter l'usage de la marche au centre-ville.
- La rénovation et la création de trottoirs, leur mise aux normes PMR et l'abaissement de bordures pour les PMR.
- La modération des vitesses, notamment l'apaisement du trafic dans de larges zones 30, pour sécuriser les piétons et les cyclistes.
- Les multiples initiatives d'information/sensibilisation à destination de différents publics-cibles : étudiants, cyclistes...

action 23 | Soutenir l'agriculture durable et les circuits courts

La Ville de Namur, au travers de l'adoption de son schéma de structure, vise à limiter l'étalement urbain et la préservation des zones agricoles. Ce maintien du potentiel agricole permet d'envisager des actions concrètes :

- La sensibilisation à l'agriculture biologique ou raisonnée, plus favorable à limiter les émissions de gaz à effets de serre ;
- Le soutien à l'ensemble des dynamiques visant à favoriser les circuits courts ;
- La priorité à l'implantation de commerces favorisant les circuits courts ;
- La création d'un magasin en centre-ville pour valoriser les produits locaux et l'agriculture de proximité, notamment au travers des projets développés avec la Régie Foncière ;
- Le soutien au développement de productions locales ;
- L'usage de certaines terres agricoles pour le développement d'une agriculture orientée vers la production de matières premières pour la production d'énergie renouvelable.



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIF D'AUGMENTATION DE PRODUCTION

30% D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIF

A Namur, la production en énergie renouvelable constitue très certainement un important poste d'amélioration au niveau du Plan Climat Énergie. En effet, la production actuelle est faible et couvre à peine 1,4% des consommations territoriales.

Leur mise en œuvre permettra pourtant d'éviter l'émission de 35.413 TCO₂ (pour une production de 135.220 MWh).

Afin d'atteindre cet objectif, l'effort devra être réparti entre les différents acteurs du territoire : le placement de panneaux solaires et photovoltaïques sur les bâtiments résidentiels et tertiaires, l'encouragement de développement de projets citoyens en énergies renouvelables (éolienne, hydroélectricité, réseau de chaleur).

PART DE L'EFFORT GLOBAL

23% ↓ CO₂

COMMENT ?

action 24 | Mettre en place un réseau d'énergies renouvelables et en établir la cartographie

Toujours dans l'optique de soutenir un maximum les initiatives citoyennes en matière d'énergies renouvelables, la Ville de Namur propose de créer un espace virtuel d'échanges d'informations sur cette thématique. Une cartographie des installations sur le territoire favoriserait les échanges entre candidats producteurs et producteurs expérimentés.

Des séances d'informations ainsi que des visites de sites exemplaires pourraient mobiliser les acteurs du territoire en promotionnant les projets de production d'énergies renouvelables ainsi que les outils disponibles pour monter un projet.

action 25 | Soutenir les investissements collectifs en matière d'énergies renouvelables

La vingt-cinquième action est de promouvoir les investissements collectifs en matière d'énergies renouvelables. Le potentiel du territoire namurois en production d'énergies renouvelables étant limité par rapport à d'autres régions, la Ville de Namur désire collaborer avec les communes voisines. En complément, elle a l'intention de soutenir au maximum les projets citoyens de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ceci pourrait se faire par apport de garantie, soutien financier ou investissements de départ, le but étant avant tout de laisser la main aux citoyens sur la gestion du projet. A titre d'exemple, une réflexion est en cours sur l'aide que la Ville pourrait apporter au projet de développement d'un réseau de chaleur biomasse (miscanthus) sur l'entité de Malonne. Le projet est mené par un comité de quartier dynamique et plusieurs

mécanismes sont envisagés pour le soutenir. Autre exemple, l'installation d'une éolienne citoyenne de 3 MW sur la localité de Temploux en extension d'un projet de 3 éoliennes mené par EDF-Luminus. La demande de permis est en cours d'instruction. Le projet est mené par un collectif de citoyens dont l'objectif est de créer une coopérative citoyenne. La prise de risque au niveau de la charge de l'étude d'incidence et de la demande de permis constitue actuellement le principal frein rencontré par ce collectif pour mobiliser l'épargne citoyenne locale. La participation financière de la Ville de Namur au projet pourrait non seulement lui apporter rapidement les fonds nécessaires pour ces études mais aussi donner de la crédibilité au projet en vue de mobiliser l'épargne locale.

Considérant la délibération du Conseil Communal du 14/11/2013 relative à l'implantation d'éoliennes sur le territoire namurois, tout nouveau projet sera instruit et fera l'objet d'une décision du même conseil communal.



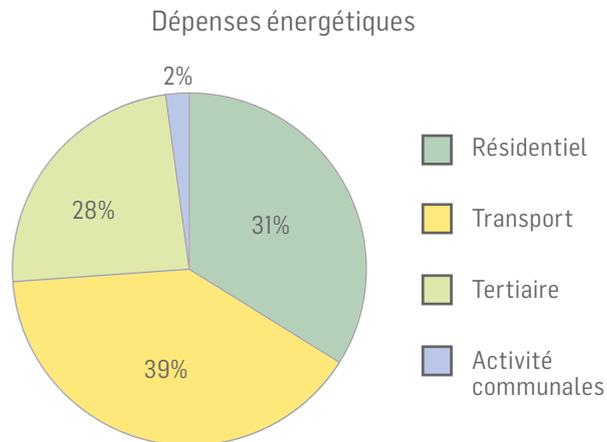
3 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE

3.1 L'aspect financier de la réalisation du Plan Climat Énergie

3.1.1 Dépenses énergétiques relatives au bilan énergétique de 2006

Le bilan annuel des dépenses du territoire pour les besoins énergétiques a été estimé suivant les tarifs (htva) des vecteurs énergétiques en vigueur en 2006.

Au total, 315.536.000 € sont dépensés annuellement sur le territoire pour couvrir les besoins en énergie. Ces dépenses sont, pour la plupart, liées à des acteurs extérieurs et ne rapportent quasi rien à la commune et au territoire au sens large.



3.1.2 Coût de la réalisation de l'objectif de réduction 20% des émissions

L'investissement (htva) relatif à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions a été estimé sur base du coût moyen belge des différentes mesures (remplacement chaudière, éclairage, travaux d'isolation, énergies renouvelables). Au total, 666.757.620€ devraient être investis par les différents acteurs du territoire pour atteindre l'objectif de réduction entre 2006 et 2020.

3.1.3 Valeur ajoutée de la réalisation du Plan Climat Énergie

La valeur ajoutée de la réalisation du plan est constituée notamment des économies réalisées sur les dépenses énergétiques. Celles-ci sont estimées à 48.500.000€ (annuellement sur base du coût moyen de l'énergie en 2006).

Si l'on rapporte cette économie aux investissements à réaliser, cela signifie que ceux-ci seraient remboursés en moyenne en un peu moins de 14 ans. À noter que ce délai pourrait se voir raccourcir si l'on table sur une augmentation du coût des énergies à l'horizon 2020. Bien sûr il s'agit ici d'une projection théorique.

La valeur ajoutée de la réalisation du Plan Climat Énergie s'appréhende au-delà des économies d'énergie, sur les **retours en matière d'emplois, d'intérêts et de dividendes**. En effet, la mise en œuvre du Plan Climat Énergie fera appel aux entreprises locales et contribuera au développement durable du territoire.





MOBILISONS-NOUS !

Le Plan Climat Énergie de Namur n'est pas un document fixe ou rigide. Au contraire, il sera amené à évoluer en fonction des circonstances et des résultats procurés par la mise en œuvre des actions. Il sera dès lors révisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution du contexte.

Un **comité de concertation Climat** est chargé de son suivi.

Ce groupe se composera des responsables politiques, des membres du personnel communal mais aussi de tout autre acteur extérieur qui aurait envie d'agir en faveur du climat. Ce comité centralisera les réflexions issues de plusieurs groupes de travail afin d'élaborer un plan annuel de mise en œuvre des actions. Ainsi, chaque année, il sera possible d'ajuster le Plan Climat Énergie en fonction des opportunités qui se présenteront et d'intégrer de nouveaux éléments au fur et à mesure.

L'objectif de réduction territorial des gaz à effet de serre ne peut être atteint par les seules actions de la Ville, mais bien par l'effort conjugué de tous les acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les habitants. Ensemble, nous atteindrons les objectifs fixés !

Vous avez envie de faire un geste pour la planète ou de vous investir davantage en participant à un comité de concertation ?

Vous êtes citoyen namurois, représentant d'une association ou d'une entreprise publique/privée et vous désirez vous investir pleinement ?

Consultez notre site via ville.namur.be/energie ou contactez-nous via l'adresse energie@ville.namur.be



En savoir plus ?

www.ville.namur.be/energie

081 24 63 89

energie@ville.namur.be



**HÔTEL DE VILLE
5000 NAMUR**